



UNIVERSITE GENERAL LANSANA CONTE DE SONFONIA – CONAKRY

030 BP 970 – Kipé Conakry / contact@uglcs.org / www.uglcs.org / +224 628 51 28 52

N° Réf : 124 - 2024/UGLC-SC/RECT/SG

Conakry, le 07 février 2024

CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS DIPLOMES DE LA 14^{IE}ME PROMOTION DE L'UNIVERSITE GENERAL LANSANA CONTE DE SONFONIA- CONAKRY

Après avoir constaté la non-conformité des mentions portées sur les diplômes délivrés aux étudiants du 01 au 05 février 2024 conformément à l'arrêté n°2019/6979/MESRS/CAB du 31 décembre 2019 portant réglementation des études de licence, le Conseil de l'Université, a tenu une session extraordinaire en date du 06 février 2024 et a décidé de ce qui suit :

- La mise en place d'une commission de récupération des diplômes délivrés ;
- La délivrance des nouveaux diplômes conformes à la réglementation en vigueur ;
- La date des opérations de récupération et de remplacement des diplômes concernés fera l'objet d'une autre circulaire.
- Tout diplôme non-conforme qui ne sera pas rendu et remplacé par celui conforme à la réglementation en vigueur, restera nul et de nul effet.

Le Conseil d'Université conscient des désagréments que cela peut causer aux étudiants et aux parents, présente d'avance ses excuses à chacun et à tous.

Le Président du Conseil de l'Université



Pr Daniel LAMAH